



En complément des statuts officiels, il faut préciser quelques règles pour :

« BIEN VIVRE LE HCS »

1/ Tout commence par quelques FORMALITES ADMINISTRATIVES

--L'année sportive de la Fédération Française de Hockey commence le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin suivant.

--Il est nécessaire, pour être inscrit au Hockey Club Stéphanois de respecter les règles d'adhésion fixées par les statuts, il faut ensuite remplir, recto-verso, la fiche d'inscription annuelle (adhérents majeurs ; parents ou tuteur d'adhérents mineurs). Cette fiche d'adhésion renseignée, accompagnée d'une photo pour la première adhésion, permet de prendre la licence auprès de la FFH, acte officiel qui va autoriser l'adhérent à participer aux entraînements et à jouer, s'il le souhaite en compétition. Elle entraîne de facto l'adhésion à une assurance spécifique.

--La fiche doit être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude – dont un modèle officiel FFH est proposé et recommandé pour les rubriques concernant le sur - classement – Ce CM est valide suivant la législation en vigueur (3 ans actuellement).

--En même temps une cotisation annuelle est à régler par chèque . Cette cotisation correspond à une adhésion au club et à une prise de licence. Elle dépend de la catégorie d'âge et du type de licence demandée. Elle a été votée en CA.

« Il est bien sûr recommandé de s'inscrire dès le 1^{er} juillet »

(Formalité obligatoire en cas de stage d'été)

2/ Recommandations aux JOUEURS :

Jouer au HCS, c'est accepter et participer à son projet sportif que l'on peut résumer ainsi :

« Former des joueurs de hockey vers le plus haut niveau technique et tactique possible, tout en respectant les valeurs de ce sport depuis toujours associé au « fair-play » et qui prône le respect, la solidarité et l'éthique sportive ainsi que l'éducation sociale, morale et civique qui fondent les bases de notre société. Le développement physique, la confiance en soi et l'analyse intellectuelle des situations individuelles et collectives n'étant pas oubliés. »

L'adhésion à ce projet sportif se traduit concrètement par :

--Une participation régulière et active aux entraînements ; tous les joueurs doivent aider à installer et ranger le matériel d'entraînement.

--Par le sentiment d'appartenance à une équipe dont tous les membres sont solidaires dans la participation aux compétitions et le respect de chaque joueur, quel que soit son niveau.

--Par le respect des choix individuels ou collectifs et tactiques faits par les entraîneurs.

--Par le respect des arbitres, de leurs décisions et des règlements.

Les sanctions en cours de matchs (cartons verts, jaunes ou rouge) ne sont excusables que pour des faits de jeu. Tout autre fait, tel que coup, tentative de coup, insulte, contestation des décisions d'arbitrage, mauvais comportement, pourra être sanctionné par l'entraîneur et le club.

--Par le respect des adversaires.

--Par le respect de tous les bénévoles qui font vivre le Club.

On bannit sur le terrain les attitudes personnelles – le hockey est un sport très collectif !—

On bannit les remarques désobligeantes, à fortiori grossières, envers quiconque !

Et si la mauvaise humeur est compréhensible après une défaite, on analyse, on « débriefe » les erreurs pour transformer la défaite d'aujourd'hui en un succès à venir !

--Il est aussi rappelé que tous les joueurs doivent apprendre à arbitrer, donc à bien connaître les règles et les gestes spécifiques à l'arbitrage. Cet exercice indispensable, car sans arbitre = pas de jeu, est tout aussi formateur que l'apprentissage technique et il est complémentaire à ce dernier.

--Pour terminer ce petit catalogue de base bien incomplet....

--- Le joueur doit être dans une tenue compatible avec la pratique du hockey et en particulier les protège - tibias obligatoires aux entraînements et compétitions ainsi que le protège - dents qui est fortement conseillé.

Il est aussi rappelé que le joueur est responsable de ses propres affaires. Le joueur ne doit rien apporter en objets de valeur (bijoux, téléphone portable et autres) qui doivent rester au domicile du joueur.

Le club n'étant en aucun cas tenu responsable des vols commis.

3 / Recommandations aux PARENTS :

--Il est souhaitable que les parents encouragent les enfants à être présents à tous les entraînements et à être ponctuels. Il est aussi demandé de prévenir en cas d'absence et de répondre aux convocations d'équipe en respectant les délais qu'impose la FFH pour établir les compositions d'équipe.

--Il est souhaitable qu'ils viennent voir et encourager le plus souvent possible leur « jeune pousse » ; il faut qu'ils soient positifs et fiers de leur(s) enfant(s) et en même temps ils doivent être des exemples de respect, ils doivent inculquer à ces jeunes joueurs le sens du respect des personnes et des décisions prises pour eux-mêmes et pour les adversaires.

--Le respect des arbitres commencent par les parents qui doivent s'interdire devant les enfants de contester ou d'être vindicatifs devant des décisions - même si elles sont erronées ou contraires – et encore moins de contester les personnes !!! C'est une règle absolue.

--De même ils doivent respecter le choix des entraîneurs, ne pas polémiquer ni exprimer des réserves en présence des jeunes joueurs.

--Il est souhaitable que les parents entretiennent avec les entraîneurs des relations, à minima, cordiales et respectueuses et qu'ils participent à la vie de l'équipe et du club par le co-voiturage des joueurs et la participation volontaire à l'organisation des diverses manifestations sportives ou festives.

--Et pour les parents qui le souhaiteraient, le club accueille avec enthousiasme les parents qui voudraient aider les entraîneurs sur le terrain selon leurs compétences.

4 / Enfin, le club a besoin de BENEVOLES... « CHAUFFEURS »...

--Chacun le sait, le club repose entièrement sur le bénévolat de ses dirigeants, de ses entraîneurs, de ses parents chauffeurs, de ses aidants aux diverses manifestations sportives et quelquefois festives....

De leur nombre dépend la moindre lourdeur des tâches ;

De leur implication dépend la qualité de vie au HCS ;

--Etre bénévole, c'est donner beaucoup de son temps et contribuer à la vie du club.

--Etre bénévole c'est aussi avoir le sens des responsabilités et accepter quelques règles simples....

A / En ce qui concerne les chauffeurs bénévoles la direction du club impose les mesures suivantes :

1/ Tout chauffeur bénévole doit attester sur l'honneur et signer dans le cadre annexe des documents d'inscription de son enfant ou pour lui-même :

« avoir un permis de conduire valide et se servir d'un véhicule en règle avec le contrôle technique ».

2/ D'autre part, pour des raisons de sécurité : aucun « apprenti chauffeur » ne pourra transporter des joueurs avant la validation définitive de son permis, c'est-à-dire avant 3 ans de durée de permis probatoire en cas d'obtention classique et avant 2 ans de durée en cas d'obtention après une conduite accompagnée, soit la durée du disque « A ».

B / En ce qui concerne les transports, le HCS se sert d'un dispositif légal qui conduit à obtenir, pour les bénévoles chauffeurs, une déduction fiscale au titre de don à association.

-----Pour les déplacements en région AURA, dans le cadre des compétitions régionales officielles organisées par la ligue, mais aussi dans le cadre de tournois amicaux autorisés par le CA et sous réserve d'y présenter une équipe complète du HCS, le club collecte sur la période « année civile » le kilométrage de tous les déplacements de ses bénévoles qui transportent en aller – retour, avec leur véhicule personnel un ou plusieurs joueurs, autres et en plus, de leur propre enfant Le total kilométrique annuel est alors multiplié par un coefficient donné par les services fiscaux chaque année et le résultat représente un don monétaire fait au HCS. Un reçu de don est établi et ce dernier sert de justificatif au montant inscrit par le bénévole au titre de don à association sur sa déclaration d'impôts. Ce don donne droit à une déduction fiscale dans la limite des règles en vigueur du code des impôts pour l'année considérée. -----

--Ce dispositif déjà très lourd dans sa réalisation exclut tout autre type de remboursement pour les compétitions considérées.

--Ce dispositif n'est pas contractuel entre HCS et ses bénévoles. Il n'est mis en place qu'à la condition qu'un « bénévole » accepte de le tenir à jour chaque semaine et pour un an.

C / Il existe un autre dispositif – qualifié d'interne – qui permet le remboursement par le club, sur ses propres finances et sur présentation de pièces justificatives, les péages et carburant pour les « déplacements nationaux » longs et coûteux, hors AURA, dans le cadre des compétitions dites nationales

qualificatives ou finales ou de tournois amicaux d'échelle nationale autorisés par le CA et aux mêmes conditions de transport de plusieurs joueurs et d'AR.

Ce dispositif exclut le premier. Et un forfait « hébergement / nourriture » est généralement demandé aux bénévoles participants à l'accompagnement et au transport.

=====

Présenté et accepté par le conseil d'administration du 27 mars 2021

Le président du HCS :Angélo SANTELIA

Pour le bureau exécutif :Robert CASTAGNA

HOCKEY CLUB STEPHANOIS

87 rue Désiré Claude
42100 SAINT ETIENNE
AEM : hcstephanois@yahoo.fr

